

Sensibiliser au lieu d'interdire

Berne, le 4 mars 2015

Communiqué de presse

Sensibiliser au lieu d'interdire

Le PLR rejette l'initiative populaire contre la sexualisation à l'école primaire

Le Conseil national va traiter ce soir l'initiative populaire intitulée « Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire », le groupe parlementaire libéral-radical rejette le texte sans contre-projet. Pour le groupe libérale-radical, le système actuel prévoit une éducation sexuelle responsable des enfants et des jeunes. Celle-ci est nécessaire afin d'assurer la protection des jeunes, notamment en prévenant les risques de violences sexuelles. Une interdiction totale serait contraire à la protection de l'enfance. De plus, cette initiative populaire ne respecte pas le fédéralisme et serait un véritable casse-tête à mettre en œuvre.

L'initiative populaire «Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire» demande de supprimer l'aspect « obligatoire » des cours d'éducation sexuelle dans le cadre scolaire (avant l'âge de la majorité). L'initiative est le résultat d'une tempête médiatique qui a eu lieu à Bâle Ville autour d'informations non fondées concernant des cours d'éducation sexuelle obligatoire dès l'école maternelle et l'introduction de „Sexbox”.

Le groupe libéral-radical est conscient que c'est un sujet très sensible et qu'il faut le traiter avec précaution. Toutefois, il a confiance dans le système actuel qui a fait ses preuves et dans les écoles.

Assurer la protection des enfants

Les parents sont les premiers responsables de l'éducation sexuelle de leurs enfants. En parallèle, le groupe libéral-radical tout autant que les experts sont convaincus que l'école joue un rôle de complément important pour transmettre des informations sur la sexualité. Ces cours d'éducation sexuelle sont adaptés à l'âge et au degré scolaire. Ils permettent de sensibiliser les jeunes face aux violences sexuelles, aux maladies sexuellement transmissibles ou aux grossesses non désirées. Une interdiction totale telle que le demande l'initiative irait à l'encontre du bien de l'enfant.

Une mise en œuvre coûteuse et compliquée

Cette initiative ne respecte pas le fédéralisme et bafoue la souveraineté des cantons en matière d'éducation. De plus, sa mise en œuvre serait difficile et chère à réaliser : l'organisation de cours d'éducation sexuelle volontaires impliquerait une division des classes, ce qui implique une réorganisation pour l'école obligatoire. C'est pourquoi le groupe libéral-radical rejette fermement cette initiative populaire.

Liberté, cohésion et innovation – **par amour de la Suisse.**

Contacts:

- › Doris Fiala, conseiller national, 079 611 84 17
 - › Georg Därendinger, chef de la communication, 079 590 98 77
 - › Aurélie Haenni, porte-parole romande, 079 315 78 48
-

Sensibiliser au lieu d'interdire